

VERSION GRECQUE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Charles de LAMBERTERIE et Jean YVONNEAU

Coefficient : 3 ; Durée : 4 heures

Les membres du jury de grec ancien du concours 2003 pourraient se métamorphoser en rossignols pour lancer un chant plaintif (*Itys! Itys!*) : une seule copie leur est parvenue, et point d'oral par-dessus le marché.

L'unique candidat semble avoir été quelque peu gêné par un texte que caractérisent la clarté et la vigueur intellectuelles et d'où l'humour n'est pas absent, tant s'en faut (note obtenue : 8/20). Il s'agissait d'un extrait du traité de Lucien qui s'intitule *Comment écrire l'histoire* (§§ 38-40, avec des coupures). On se contentera ici de suivre le conseil de l'auteur en racontant les faits (τὰ δυστυχῶς ἢ ἀνοήτως γεγενημένα ὡς ἐπράχθη διηγείσθαι, cf. phrase n°3), mais on gardera en mémoire qu'ils ne sauraient donner lieu à aucune généralisation.

Phrase n° 1. L'accusatif de relation τὴν γνώμην (ἐλεύθερος ἔστω τὴν γνώμην « qu'il soit libre dans son jugement ») a été, à tort, rattaché à la proposition suivante. Devenu complément d'objet de φοβείσθω (« qu'il ne craigne aucune opinion »), il a donc usurpé la place de μηδένα (« qu'il ne craigne personne »). La proposition qui suit (μήτε ἐλπίζετω μηδέν) a été oubliée dans la traduction.

Phrase n° 2. La quatrième et dernière partie, consacrée au désastre de l'expédition de Sicile, a donné lieu à plusieurs fautes : τὴν Δημοσθένους λῆψιν a été compris comme « la prise de pouvoir de Démosthène », ἐδίψων comme « ils burent » au lieu de « ils eurent soif », et οἶον interprété comme quantitatif au lieu de qualitatif (« quelle sorte d'eau »).

Phrase n° 3. L'expression τῶν νοῦν ἔχόντων désigne non pas « ceux qui ont de l'esprit », mais « ceux qui ont le sens commun ». Peut-être la simplicité du propos — décrire le passé n'est pas agir dans le présent — a-t-elle gêné la compréhension : toujours est-il que le candidat n'a pas saisi cette phrase dans son ensemble, ni dans ce qui la développe ultérieurement.

VERSION GRECQUE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Charles de LAMBERTERIE et Jean YVONNEAU

Coefficient : 3 ; Durée : 4 heures

Les membres du jury de grec ancien du concours 2003 pourraient se métamorphoser en rossignols pour lancer un chant plaintif (*Itys! Itys!*) : une seule copie leur est parvenue, et point d'oral par-dessus le marché.

L'unique candidat semble avoir été quelque peu gêné par un texte que caractérisent la clarté et la vigueur intellectuelles et d'où l'humour n'est pas absent, tant s'en faut (note obtenue : 8/20). Il s'agissait d'un extrait du traité de Lucien qui s'intitule *Comment écrire l'histoire* (§§ 38-40, avec des coupures). On se contentera ici de suivre le conseil de l'auteur en racontant les faits (τὰ δυστυχῶς ἢ ἀνοήτως γεγενημένα ὡς ἐπράχθη διηγείσθαι, cf. phrase n°3), mais on gardera en mémoire qu'ils ne sauraient donner lieu à aucune généralisation.

Phrase n° 1. L'accusatif de relation τὴν γνώμην (ἐλεύθερος ἔστω τὴν γνώμην « qu'il soit libre dans son jugement ») a été, à tort, rattaché à la proposition suivante. Devenu complément d'objet de φοβείσθω (« qu'il ne craigne aucune opinion »), il a donc usurpé la place de μηδένα (« qu'il ne craigne personne »). La proposition qui suit (μήτε ἐλπίζετω μηδέν) a été oubliée dans la traduction.

Phrase n° 2. La quatrième et dernière partie, consacrée au désastre de l'expédition de Sicile, a donné lieu à plusieurs fautes : τὴν Δημοσθένους λῆψιν a été compris comme « la prise de pouvoir de Démosthène », ἐδίψων comme « ils burent » au lieu de « ils eurent soif », et οἶον interprété comme quantitatif au lieu de qualitatif (« quelle sorte d'eau »).

Phrase n° 3. L'expression τῶν νοῦν ἐχόντων désigne non pas « ceux qui ont de l'esprit », mais « ceux qui ont le sens commun ». Peut-être la simplicité du propos — décrire le passé n'est pas agir dans le présent — a-t-elle gêné la compréhension : toujours est-il que le candidat n'a pas saisi cette phrase dans son ensemble, ni dans ce qui la développe ultérieurement.